Choix M1 Bordeaux ou Poitiers ?

Par **ClAlg**, le **20/03/2015** à **17:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en troisième année de droit (mention droit privé) à l'ICES. Je souhaiterai intégrer un master carrières judiciaires. Je me suis donc tournée vers les universités de Bordeaux et de Poitiers (éventuellement Nantes? mais c'est la facilité géographiquement pour moi...). Ce me fout la trouille, c'est évidemment la sélection du M2. J'essaye donc d'anticiper. Je voudrais, à terme et en particulier, passer les concours de l'ENM, voir l'ENG.

J'aurai souhaité avoir des avis, témoignages sur les universités de droit de Bordeaux et Poitiers mais également plus spécifiquement, sur leur master carrières judiciaires.

Merci à vous [smile3]

Par **celinee**, le **20/03/2015** à **19:00**

Bonjour la Fac de bordeaux est tres repute c'est ce que j'ai entendu.. Tu a combien de moyenne a peu pres?

Par **ClAlg**, le **20/03/2015** à **19:18**

Pas grand chose malheureusement ! Depuis la première année, je tourne entre 10,5 et 12,5 selon les semestres. Je sais que les M1 ne sont pas sur dossier mais ça risque sûrement de se compliquer pour l'accès au M2, j'en ai conscience. Je sais aussi que je suis prête à me battre !! ^^

Par **celinee**, le **20/03/2015** à **19:37**

Vaut mieux se motiver 12,5 c'est pas mal..
Jai entendu que a bordeaux ils etaient dur un peu dans la notation mais je pense que dans les autres facs ca Doit etre Pareil..
Donc c'est a toi de choisir tu veux faire quoi plus tard?

Par **ClAlg**, le **20/03/2015** à **19:43**

Je souhaite passer le concours pour rentrer à l'ENM mais on m'a prévenu qu'il fallait être une vraie tête et déjà tourner autour de 15 de moyenne en licence. On m'a aussi dit que la motivation et la préparation étaient de gros facteurs donc je pouvais toujours tenter ma chance (c'est sûr qu'en ne tentant rien, je ne l'aurai pas). Je pensais aussi passer le concours greffier comme il y a des matières en commun.

Par **celinee**, le **20/03/2015** à **19:53**

Tu as raison la motivation est tres importante ne te demotive pas, ecoute pas beaucoup les autres et fait ce que tu as envie, ce qui te plait.
Rien n'est impossible..
Bon courage pour la suite.

Par **Herodote**, le **20/03/2015** à **21:24**

Bonsoir !

Je suis étudiant en M2 à Bordeaux et il n'y a pas à proprement parler de M2 "Carrière judiciaire".

Il existe un M1 Droit pénal & carrières judiciaires (Avec des matières de pénal en TD (sauf la procédure civile au S2)), et un M1 Droit Privé Général (pas de pénal en TD, mais du droit patrimonial de la famille et du DIP ou du commercial entre autres, et la possibilité d'étudier du pénal en option).

En M2, pour préparer l'ENM, les principaux M2 de Bordeaux sont le M2 Pénal Recherche (très demandé et donc assez sélectif), le M2 de Droit Privé Approfondi parcours Civil (recherche également), moins demandé mais assez sélectif également, le M2 Professionnel Contentieux Judiciaire (ce M2 ne prévoit l'étude que de matières procédurales (procédure civile, procédure pénale, contentieux administratif, contentieux fiscal, etc. Et donc même s'il est très demandé pour préparer l'ENM ou le CRFPA, il ne me paraît pas être le meilleur choix).

Il s'agit des masters demandés par ceux qui souhaitent passer l'ENM (le plus demandé étant le pénal), mais je pense que les M2 Pénal et DPA (équivalent d'un M2 DPG malgré l'appellation différente) se valent. Il s'agit d'une question de goût (sachant que le DPA est cependant plus diversifié dans ses enseignements, et couvre une plus grande partie du programme du concours). Cela étant, l'apport méthodologique est essentiellement le même.

Autrement quant aux histoires de 15 de moyennes, c'est stupide. Il s'agit d'un concours, il faut donc être bien préparé. Certains candidats qui étaient moyens à l'université réussissent le concours et inversement. Avoir 15/20 de moyenne en L3 n'est aucunement une garantie d'avoir le concours, tout comme tourner autour de 10-13 n'est pas rédhibitoire pour l'avoir non

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

plus.

Par **ClAlg**, le **21/03/2015** à **09:48**

Bonjour Herodote !
Merci pour ta réponse très complète.

Je pensais justement au M2 Professionnel Contentieux Judiciaire après le M1 Droit Pénal et Carrière Judiciaires. Pourquoi penses-tu que ce n'est pas le meilleur choix de M2 ? J'avais également pensé au M2 Droit Privé Approfondi parcours Civil et donc d'après ce que tu me dis, ça correspondrait plus.

Merci pour les encouragements ;) c'est bien ma vision des choses maintenant et je compte bien le prouver.

Quel M1 as-tu fait ? Dans quel M2 es-tu maintenant ? Pourrais-tu me dire comment tu as vécu/vis tes années de master à Bordeaux quant à l'université, les professeurs, les cours, etc ?

Par **Herodote**, le **21/03/2015** à **11:05**

Bonjour !

Le M2 Contentieux est sans doute un très bon M2, je constate juste que les matières enseignées ne sont que des matières de procédure (celles déjà évoquées, mais encore contentieux prudhommal, voies d'exécution, contentieux administratif, etc.), il n'y a pas de droit substantiel étudié dans ce M2. Mais si c'est la procédure qui te passionne (au point de n'étudier que ça) alors n'hésites pas, fonce !

Mais, l'essentiel du programme au concours de l'ENM (hormis procédure civile et procédure pénale, qui peuvent être étudiés en L3 et approfondis en M1), est constitué de droit substantiel, dont certaines matières qui n'auront jamais été étudiées entre le M1 pénal et le M2 Contentieux (le Droit international privé notamment, qui est une matière assez complexe, mais passionnante).

Le M2 Pénal prévoit un approfondissement du droit pénal général et spécial, de la procédure pénale, du droit de la peine, du droit pénal international et européen, droit pénal des affaires..., et de travailler sur des thèmes de séminaire et un mémoire de recherche dans le domaine. Ainsi il s'agit d'un véritable approfondissement de la matière pénale, qui constitue une partie importante du programme à l'écrit.

Le M2 DPA prévoit quant à lui un approfondissement du droit des obligations et des biens, du droit des personnes et de la famille, de la procédure civile et du droit des affaires (matières obligatoires) et en option, le choix est assez vaste, et il est possible de choisir du droit international privé, du droit pénal, du droit comparé, du droit du travail et bien d'autres matières. Les mémoires de recherches sont ainsi des thèmes transversaux avec une

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

dominante en droit des obligations et des biens ou en droit des personnes et de la famille (mais avec par exemples des éléments de DIP, de droit des sociétés, etc.).

A titre personnel j'ai fait le M1 DPG et je suis en M2 DPA avec le même projet professionnel que toi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés